

Etudes

Métiers

Emploi

Formation

Vie pratique

Loisirs, Sports

Vacances

Etranger

Couple  
L'arrivée d'un enfant  
Décès  
Les allocations familiales  
L'accompagnement des parents  
Les aidants familiaux  
Les numéros utiles

Information Jeunesse

ACTUEL

CRIJ Réunion

5.31 – Février 2017

# La vie familiale

De nombreuses démarches doivent suivre l'évolution de nos vies familiales : union, arrivée d'un enfant, parent isolé...

N'hésitez pas à vous renseigner sur vos droits et les démarches associées sur le site officiel de l'administration française :

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N19805.xhtml>



## Couple

### L'union libre

Afin de pouvoir bénéficier de certains avantages et aides financières, le couple en concubinage doit se procurer un « certificat de vie commune » auprès de la mairie. A noter que les mairies ne sont désormais plus dans l'obligation de délivrer ce certificat. Dans ce cas, il vous faudra effectuer une déclaration sur l'honneur signée par les 2 concubins. Il n'y a pas de démarche à faire pour faire annuler le certificat de concubinage.

Davantage d'infos sur le certificat de vie commune, les conséquences de l'union libre ainsi que sur la séparation des concubins sur le lien suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N143>

#### MAIRIE DES AVIRONS

61 Avenue du Général de Gaulle

Tel : 02 62 38 02 66

Fax : 02 62 38 09 65

Web : <http://www.mairie-avirons.fr/>

#### MAIRIE DE CILAOS

66 Rue du Père Boiteau

97413 Cilaos

Tel : 02 62 31 89 89

Fax : 02 62 31 73 03

Web : [www.ville-cilaos.fr/](http://www.ville-cilaos.fr/)

Courriel: [cabinet.maire.cilaos@ville-cilaos.fr](mailto:cabinet.maire.cilaos@ville-cilaos.fr)

#### MAIRIE BRAS PANON

89 Route Nationale 2 – Centre-Ville

97412 Bras-Panon

Tel : 02 62 51 50 50

Fax : 02 62 51 65 67

Web : [www.braspanon.re/](http://www.braspanon.re/)

Courriel : [mairebraspanon@wanadoo.fr](mailto:mairebraspanon@wanadoo.fr)

#### MAIRIE DE L'ENTRE DEUX

2 Rue Fortuné Hoarau

97414 Entre-Deux

Tel : 02 62 39 50 50

Fax : 02 62 39 57 70

Web : [www.village-entredeux.fr/](http://www.village-entredeux.fr/)

Courriel : [accueil.mairie@entredeux.re](mailto:accueil.mairie@entredeux.re)



#### CRIJ Réunion

28 rue Jean Chatel

97400 Saint-Denis

Tél : 0262 20 98 20

E-mail : [crij-reunion@crij-reunion.com](mailto:crij-reunion@crij-reunion.com)

Web : [www.crij-reunion.com](http://www.crij-reunion.com)

Retrouvez le CRIJ Réunion  
sur Facebook et Twitter

# ACTUEL

## CRIJ Réunion

### MAIRIE DE L'ETANG SALE

Avenue Raymond Barre - BP 903  
97427 L'Etang-Salé  
Tel : 02 62 33 43 33  
Fax : 02 62 33 43 69  
Web : [www.letangsale.fr/](http://www.letangsale.fr/)  
Courriel : [communication@letangsale.fr](mailto:communication@letangsale.fr)

### MAIRIE DE LA PLAINE DES PALMISTES

230 Rue de la République  
97431 La Plaine des Palmistes  
Tel : 02 62 51 49 10  
Fax : 0262 51 37 65  
Web : [www.ville-plainedespalmistes.fr](http://www.ville-plainedespalmistes.fr)  
Courriel : [mairie@plaine-des-palmistes.fr](mailto:mairie@plaine-des-palmistes.fr)

### MAIRIE DE LA POSSESSION

Rue Waldeck Rochet - BP 92  
97419 La Possession  
Tel : 02 62 22 20 02  
Fax : 02 62 22 34 16  
Web : <http://www.ville-lapossession.fr/>  
Courriel : [cabinetmaire@ville-lapossession.fr](mailto:cabinetmaire@ville-lapossession.fr)

### MAIRIE DE SAINT BENOIT

2 Rue Georges Pompidou  
97470 Saint-Benoît  
Tel : 02 62 50 88 00  
Fax : 02 62 50 88 01  
Web : [www.saint-benoit.re](http://www.saint-benoit.re)  
Courriel : [communication@ville-saintbenoit.re](mailto:communication@ville-saintbenoit.re)

### MAIRIE DE SAINT JOSEPH

277 Rue Raphaël Babet - BP 1  
97480 Saint-Joseph  
Tel : 02 62 35 80 00  
Fax : 02 62 35 80 07  
Web : <http://saintjoseph.re/>  
Courriel : [accueil@mairie-saintjoseph.fr](mailto:accueil@mairie-saintjoseph.fr)

### MAIRIE DE SAINT LOUIS

125 Avenue Principale  
97450 Saint-Louis  
Tel : 02 62 91 39 50  
Fax : 02 62 26 79 70  
Web : [www.saintlouis.re](http://www.saintlouis.re)  
Courriel : [dgs@mairie-saint-louis.re](mailto:dgs@mairie-saint-louis.re)

### MAIRIE DE PETITE ILE

192 Rue Mahé de Labourdonnais  
97429 Petite-Ile  
Tel : 02 62 56 79 79  
Fax : 02 62 56 79 70  
Web : [www.petite-ile.re](http://www.petite-ile.re)  
Courriel : [mairie@petite-ile.re](mailto:mairie@petite-ile.re)

### MAIRIE DU PORT

9 Rue Renaudière de Vaux - BP 62004  
97821 Le Port Cedex  
Tel : 02 62 42 87 00  
Fax : 02 62 42 86 39  
Web : [www.ville-port.re](http://www.ville-port.re)  
Courriel : [internet@ville-port.re](mailto:internet@ville-port.re)

### MAIRIE DE SAINT ANDRE

Place du 2 décembre - BP 505  
97440 Saint-André  
Tel : 02 62 58 88 88  
Fax : 02 62 46 80 33  
Web : <http://www.saint-andre.re/>  
Courriel : [mairie@saint-andre.re](mailto:mairie@saint-andre.re)

### MAIRIE DE SAINT DENIS

2 Rue de Paris  
97717 Saint-Denis Cedex 9  
Tel : 02 62 21 02 45  
Fax : 02 62 40 07 88  
Web : [www.saintdenis.re](http://www.saintdenis.re)  
Courriel : [contact@ville-saintdenis-reunion.fr](mailto:contact@ville-saintdenis-reunion.fr)

### MAIRIE DE SAINT LEU

58 Rue du Général Lambert - BP 1004  
97898 Saint-Leu Cedex  
Tel : 0262 34 80 03  
Fax : 02 62 34 79 78  
Web : [www.saintleu.re](http://www.saintleu.re)  
Courriel : [secretariat@mairie-saintleu.fr](mailto:secretariat@mairie-saintleu.fr)

### MAIRIE DE SAINT PAUL

Place du Général de Gaulle - CS 51015  
974804 Saint-Paul  
Tel : 02 62 45 43 45  
Fax : 02 62 34 48 49  
Web : <http://www.mairie-saintpaul.fr/>  
Courriel : [mairie@mairie-saintpaul.fr](mailto:mairie@mairie-saintpaul.fr)

CRIJ Réunion

28 rue Jean Chatel  
97400 Saint-Denis

Tél : 0262 20 98 20

E-mail : [crij-reunion@crij-reunion.com](mailto:crij-reunion@crij-reunion.com)

Web : [www.crij-reunion.com](http://www.crij-reunion.com)

Retrouvez le CRIJ Réunion  
sur Facebook et Twitter

**MAIRIE DE SAINT PHILIPPE**

64 Rue Leconte de Lisle  
97442 Saint-Philippe  
Tel : 02 62 37 00 12  
Fax : 02 62 37 00 12  
Web: [www.saintphilippe.re](http://www.saintphilippe.re)  
Courriel : [com\\_phil@yahoo.fr](mailto:com_phil@yahoo.fr)

**MAIRIE DE SAINTE MARIE**

3 Rue de la République  
97438 Sainte-Marie  
Tel : 02 62 53 41 15  
Fax : 02 62 53 43 61  
Web : [www.ville-saintemarie.re](http://www.ville-saintemarie.re)  
Courriel : [cichane@ville-sainte-marie.re](mailto:cichane@ville-sainte-marie.re)

**MAIRIE DE SAINTE SUZANNE**

3 Rue du Général de Gaulle  
97441 Sainte-Suzanne  
Tel : 02 62 52 30 02  
Fax : 02 62 52 14 13  
Web : <http://www.ville-saintesuzanne.re/>  
Courriel : [communication@ville-saintesuzanne.re](mailto:communication@ville-saintesuzanne.re)

**MAIRIE DE TROIS BASSINS**

2 Rue Général de Gaulle - BP 5  
97426 Trois-Bassins  
Tel : 02 62 24 80 03  
Fax : 02 62 24 64 68  
Web : <http://www.trois-bassins.re/>  
Courriel : [cabpoug.3b@orange.fr](mailto:cabpoug.3b@orange.fr)

**MAIRIE DE LA RIVIERE SAINT-LOUIS**

8 Rue Père Laporte  
97421 Rivière Saint-Louis  
Tel : 02 62 39 49 00  
Fax : 02 62 39 49 76  
Web : <http://saintlouis.re/vie-municipale/mairie-de-la-riviere>

**MAIRIE DE SAINT PIERRE**

Rue Méziaire Guignard  
97410 Saint-Pierre  
Tel : 02 62 35 78 00  
Fax : 02 62 35 78 09  
Web : [www.ville-saintpierre.fr](http://www.ville-saintpierre.fr)  
Courriel : [courrier@saintpierre.re](mailto:courrier@saintpierre.re)

**MAIRIE DE SAINTE ROSE**

193 Route nationale 2  
97438 Sainte-Rose  
Tel : 02 62 47 36 47  
Fax : 02 62 47 34 27  
Courriel : [dgs.mairiesterose@wanadoo.fr](mailto:dgs.mairiesterose@wanadoo.fr)

**MAIRIE DU TAMPON**

256 Rue Hubert Delisle - BP 449  
97430 Le Tampon  
Tel : 02 62 57 86 86  
Fax : 02 62 57 84 26  
Courriel : [courrier@mairie-tampon.fr](mailto:courrier@mairie-tampon.fr)  
Web : [www.letampon.fr](http://www.letampon.fr)

**MAIRIE DE SALAZIE**

1 Place Théodore Simonette  
97433 Salazie  
Tel : 02 62 47 58 00  
Fax : 02 62 47 60 06  
Web : [www.ville-salazie.fr](http://www.ville-salazie.fr)  
Courriel : [infos@ville-salazie.fr](mailto:infos@ville-salazie.fr)

Retrouvez également l'annuaire des Mairies de l'île sur le lien suivant :

<https://lannuaire.service-public.fr/recherche?whoWhat=Mairie&where=R%C3%A9union+974>

# ACTUEL

## CRIJ Réunion

### Le PACS

Le Tribunal d'Instance ou le notaire pourra officialiser votre union.

A partir de novembre 2017, il faudra vous tourner vers l'officier d'état civil (en mairie) de la commune dans laquelle vous fixez votre résidence commune ou vers un notaire.

Davantage d'infos sur la conclusion du pacs, son coût, les effets, les modifications, la dissolution, en cas de décès du partenaire sur le lien suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N144>

### Le Tribunal d'Instance

#### TRIBUNAL D'INSTANCE SAINT BENOIT

2 et 4 Rue Philibert  
97470 Saint-Benoit  
Tel : 02 62 50 37 29  
Fax : 02 62 50 09 44

#### TRIBUNAL D'INSTANCE SAINT PIERRE

26-28 Rue Augustin Archambaud - BP 339  
97448 Saint-Pierre Cedex  
Tel : 02 62 96 10 00  
Fax : 02 62 96 10 39

#### TRIBUNAL D'INSTANCE SAINT PAUL

12 Rue Jules Thirel  
Centre d'affaires de Savannah - BP 121  
97862 Saint-Paul Cedex  
Tel : 02 62 45 33 50  
Fax : 02 62 45 76 89

#### TRIBUNAL D'INSTANCE SAINT DENIS

5 Avenue André Malraux  
Champ Fleuri - BP 338  
97494 Sainte-Clotilde Cedex  
Tel : 02 62 40 23 45  
Fax : 02 62 41 55 51

### Le notaire

Retrouvez la liste des notaires de La Réunion sur le site <http://www.pagesjaunes.fr/annuaire/departement/reunion-974/notaires> mais aussi en contactant la Chambre des Notaires de La Réunion : 02 62 94 79 65 / [chambre.reunion@notaires.fr](mailto:chambre.reunion@notaires.fr)

### Le mariage

#### Le mariage civil à la mairie

Constitution du dossier à réaliser à la mairie de la commune choisie pour la cérémonie. Celle-ci peut se faire soit à la mairie du domicile ou de la résidence de l'un des futurs époux mais également à la mairie du domicile de l'un des parents (père ou mère) des futurs époux. Possibilité de dérogation si vous souhaitez vous marier dans une autre commune que les possibilités énoncées plus haut.

*Bon à savoir : pour les personnes de nationalité étrangère, des pièces spécifiques peuvent vous être demandées, renseignez-vous auprès de la mairie ou de votre consulat*

**CRIJ Réunion**

28 rue Jean Chatel  
97400 Saint-Denis

Tél : 0262 20 98 20

E-mail : [crij-reunion@crij-reunion.com](mailto:crij-reunion@crij-reunion.com)

Web : [www.crij-reunion.com](http://www.crij-reunion.com)

Retrouvez le CRIJ Réunion  
sur Facebook et Twitter

CF la liste des coordonnées des mairies de l'île aux pages précédentes

Davantage d'infos sur la célébration, les obligations des époux ainsi que le régime matrimonial sur le lien suivant :  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N142>

## Avec ou sans contrat de mariage ?

Si vous souhaitez établir un contrat de mariage, celui-ci s'effectuera auprès d'un notaire.

Davantage d'infos sur le contrat de mariage sur le lien suivant :  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F948>

Quelles conséquences si on ne souhaite pas établir de contrat de mariage ? Toutes les infos sur le lien suivant :  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F835>

Retrouvez la liste des notaires de La Réunion sur le site <http://www.pagesjaunes.fr/annuaire/departement/reunion-974/notaires> mais aussi en contactant la Chambre des Notaires de La Réunion : 02 62 94 79 65 / [chambre.reunion@notaires.fr](mailto:chambre.reunion@notaires.fr)



## Divorce, séparation de corps

Davantage d'infos sur le divorce et la séparation de corps sur le lien suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N159>

## La médiation familiale

Pour qui ? Pour quoi ? Comment ça marche et vers qui se tourner à La Réunion :  
<http://www.caf.fr/ma-caf/caf-de-la-reunion/offre-de-service/enfance-et-jeunesse/la-mediation-familiale-conflits-familiaux-separation-divorce>

## Rupture du PACS

La demande par les partenaires s'effectue soit auprès du greffe du tribunal d'instance où le pacte a été enregistré soit auprès du notaire qui l'a enregistré. Entre les partenaires, la dissolution prend effet à partir de son enregistrement.

A partir de novembre 2017, la demande par les partenaires s'effectue soit auprès de la mairie où le pacte a été enregistré soit auprès du notaire qui l'a enregistré. Entre les partenaires, la dissolution prend effet à partir de son enregistrement.

# ACTUEL

## CRIJ Réunion

### L'avocat

Retrouvez la liste des avocats de La Réunion sur le site <http://www.pagesjaunes.fr/recherche/departement/reunion-974/avocat> mais aussi en contactant la Maison de l'avocat et du droit : 02 62 41 31 94 / [barreau.saintdenisreunion@orange.fr](mailto:barreau.saintdenisreunion@orange.fr)

### Le Tribunal compétent à votre situation

Quel est le Tribunal compétent à votre situation ?

<http://www.juritravail.com/Article/divorce-procedure-contentieuse/ld/153>

#### **TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE NORD**

5 Avenue André Malraux – CS 81027  
97495 Sainte-Clotilde Cedex  
Tel : 02 62 40 23 45  
Fax : 02 62 21 10 19

#### **TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE SUD**

28 Rue Augustin Archambaud – CS 70040  
9751 Saint-Pierre Cedex  
Tel : 02 62 96 10 00  
Fax : 02 62 25 84 33

### Les enfants dans la séparation des parents

En savoir plus sur les relations avec l'enfant : autorité, droit de visite et d'hébergement..., la pension alimentaire.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N18775>

## L'arrivée d'un enfant

### La naissance

Déclaration de naissance, reconnaissance de l'enfant auprès de la mairie

CF la liste des coordonnées des mairies de l'île aux pages précédentes

Davantage d'infos sur les formalités et démarches judiciaires sur le lien suivant :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N159>

**CRIJ Réunion**

28 rue Jean Chatel  
97400 Saint-Denis

Tél : 0262 20 98 20

E-mail : [crij-reunion@crij-reunion.com](mailto:crij-reunion@crij-reunion.com)

Web : [www.crij-reunion.com](http://www.crij-reunion.com)

Retrouvez le CRIJ Réunion  
sur Facebook et Twitter



## Adoption

**S'informer :**

<http://www.adoption.gouv.fr/>

### CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA REUNION

#### Direction famille et enfance

2 Rue de la Source

97488 Saint Denis Cedex

Tel : 02 62 90 30 30 / 02 62 90 33 03

Fax : 02 62 90 39 96

Web : <http://www.cg974.fr/index.php/338-contacts/18-direction-famille-enfance.html>

Davantage d'infos sur les différents types d'adoption sur le lien suivant :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N133>



## Faire garder ses enfants

CF Fiche Actuel CRIJ Réunion n° 5.35 « Faire garder ses enfants »

Davantage d'infos sur la garde d'enfants en bas âge : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N137>

## L'école

Inscription à l'école maternelle : à la mairie

Inscription à l'école primaire (élémentaire) : si votre enfant était déjà inscrit en maternelle, l'inscription en école primaire se fait généralement automatiquement à la fin de la grande section. Il est toutefois préférable de vous renseigner en mairie.

Dans le cas où vous souhaiteriez changer d'école ou de commune, rapprochez-vous de votre mairie.

Vous pouvez vous procurer la liste des écoles maternelles, primaires auprès des mairies concernées ou consultez les pages jaunes sur le lien suivant : <http://www.pagesjaunes.fr/>

CF la liste des coordonnées des mairies de l'île aux pages précédentes

## L'école à la maison

Si vous souhaitez instruire vous-même votre enfant, il vous faudra le déclarer à votre mairie ainsi qu'à la DAASEN du rectorat.

# ACTUEL

## CRIJ Réunion

Contact de la DAASEN (Direction Académique Adjoint des Services de l'Education Nationale) du Rectorat de La Réunion : 02 62 48 12 17 / [ce.ia974@ac-reunion.fr](mailto:ce.ia974@ac-reunion.fr)

La déclaration est à renouveler chaque année.

En savoir plus sur l'école à la maison : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F23429>

En savoir plus sur l'enfant, sa scolarité, ses études supérieures (aides financières pour la scolarité, parcours éducatifs alternatifs, s'inscrire au collège, lycée ou en enseignement supérieur...) :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N19805>

## Décès

Déclaration de décès à effectuer auprès de la mairie du lieu de décès

Cas particuliers : \* en cas d'appel à une entreprise de pompes funèbres, celle-ci peut se charger des démarches

\* en cas de décès à l'hôpital, une clinique ou une maison de retraite, l'établissement peut se charger des démarches

CF la liste des coordonnées des mairies de l'île aux pages précédentes

Davantage d'infos sur les rentes et capitaux versés en cas de décès : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N31163>

Davantage d'infos sur la pension de réversion : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N378>

## Préparer sa succession

Si vous souhaitez établir un testament, il faudra vous rapprocher d'un notaire.

Retrouvez la liste des notaires de La Réunion sur le site <http://www.pagesjaunes.fr/annuaire/departement/reunion-974/notaires> mais aussi en contactant la Chambre des Notaires de La Réunion : 02 62 94 79 65 / [chambre.reunion@notaires.fr](mailto:chambre.reunion@notaires.fr)

Davantage d'infos sur la donation : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N31162>

Davantage d'infos sur les droits des héritiers : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N173>

Davantage d'infos sur le règlement d'une succession : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N171>



## Les allocations familiales

### La CAF Réunion



Retrouver la liste des points d'accueil avec leurs horaires sur : <https://www.caf.fr/ma-caf/caf-de-la-reunion/points-d-accueil>

Quelles aides peuvent m'être attribuées ? consultez l'offre de service de la CAF Réunion sur le lien suivant : <http://www.caf.fr/ma-caf/caf-de-la-reunion/offre-de-service>

## L'accompagnement des parents

### Les points infos famille

« Gratuits et ouverts tous, les « Point Info Famille » proposent un accueil et des conseils personnalisés dans différents domaines comme la protection maternelle et infantile, les modes d'accueil du jeune enfant, les aides légales et sociales, l'accompagnement à la scolarité, la médiation familiale, le handicap, le logement, la santé, la formation, etc. »

*Source : lien ci-dessous*

Retrouvez les contacts des Points Infos Famille de l'île sur le lien suivant :

<http://www.caf.fr/ma-caf/caf-de-la-reunion/offre-de-service/enfance-et-jeunesse/les-point-info-famille>

## Le réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents - REAAP

« C'est un réseau animé par des partenaires de la Caf, dont des parents.

Son objectif prioritaire est de valoriser les parents dans leurs rôle et compétences au sein de la famille. Dans ce cadre, le réseau met en place des actions de proximité pour favoriser les relations entre les parents, les parents et les enfants, les parents et l'école. Les actions menées permettent à toutes les familles d'échanger, de dialoguer, de dédramatiser et de participer à des ateliers favorisant le lien social (parents/enfant - parents/écoles...) : accompagnement à la fonction parentale, café des parents, espace de rencontre, divers ateliers sur les thématiques du bien-être parental, la cuisine, l'éveil de petits, la communication...). *Source : lien ci-dessous*

Retrouvez les contacts des associations habilitées et leurs actions sur le lien suivant :

<http://www.caf.fr/ma-caf/caf-de-la-reunion/offre-de-service/enfance-et-jeunesse/l-accompagnement-des-parents-le-reaap>

# ACTUEL

## CRIJ Réunion

### Les Lieux d'Accueil Enfants Parents - LAEP

« Ces lieux sont ouverts aux enfants âgés de moins de six ans, accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte familial pour participer à des temps conviviaux de jeux et d'échanges.

Prendre part à l'éveil et à la socialisation de l'enfant, apporter un appui aux parents dans l'exercice de leur rôle par un échange avec d'autres parents ou avec des professionnels : tels sont les principaux objectifs de ces lieux.

C'est un lieu de vie, ouvert à tous, gratuit dans la plupart des structures (une contribution financière symbolique peut être demandée dans certaines structures) et sans inscription. Chacun arrive, reste et repart quand il le souhaite.

Une équipe de professionnels y est disponible et à l'écoute à la fois des enfants et de leur (s) parent(s) ou leur (s) accompagnant (s).

La fréquentation d'un lieu d'accueil enfants-parents est basée sur le volontariat et le respect de l'anonymat ou au minimum la confidentialité. » *Source : lien ci-dessous*

Retrouvez les contacts des LAEP sur le lien suivant :

<http://www.caf.fr/ma-caf/caf-de-la-reunion/offre-de-service/enfance-et-jeunesse/lieux-d-accueil-enfants-parents-laep>

Et aussi **au Chaudron :**

6 Rue Indiana (près de la Cité Scolaire Michel Debré)

Tél : 06 92 09 95 70 / 02 62 72 80 37

\*Un espace enfants/parents gratuit et anonyme, un lieu d'échanges et de rencontres pour tout adulte accompagnateur ; un lieu d'éveil et de socialisation enfants de 0 et 4 ans ; un lieu de soutien à la parentalité

\*Du lundi de 8h30 à 12h00 ; du mardi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de la 13h30 à 17h

### L'Association Pour l'Accompagnement Aux Familles APAF

L'APAF propose de l'écoute, du conseil, de l'accompagnement auprès des familles dans leurs démarches administratives. Elle intervient aussi sur le champ de la maltraitance (familiale, conjugale, personnes âgées...) et oriente vers divers organismes pouvant répondre à leurs besoins.

L'APAF est également un intermédiaire entre les familles et la MDPH (analyse les demandes des familles avant de le transmettre à la MDPH).

L'association se compose de bénévoles, d'éducateurs, de psychologue.

Pour joindre l'association, un numéro unique, la secrétaire vous redirigera vers un bénévole de disponible (bénévole disponible tous les jours, mais aussi le soir et les week-end). Les bénévoles peuvent se déplacer directement chez la personne concernée ou donner un point de rendez-vous. 1<sup>er</sup> contact de préférence par téléphone.

Tél : 06 92 59 59 84

Courriel : [apaf974@gmail.com](mailto:apaf974@gmail.com)

**CRIJ Réunion**

28 rue Jean Chatel  
97400 Saint-Denis

Tél : 0262 20 98 20

E-mail : [crij-reunion@crij-reunion.com](mailto:crij-reunion@crij-reunion.com)

Web : [www.crij-reunion.com](http://www.crij-reunion.com)

Retrouvez le CRIJ Réunion  
sur Facebook et Twitter

## Faire découvrir le monde à ses enfants

### Titou TV : la série des enfants curieux

« Une série audio-visuelle pédagogique pour les enfants et toute la famille.

Titou, un enfant de 3-4 ans, découvre le monde qui l'entoure. A travers son regard innocent, les enfants curieux découvrent les richesses et les beautés de notre planète : Des épisodes de 13 minutes pour s'éveiller en s'amusant. »

Source : fb officiel Titou l'Explorateur + site web de la série

Web : <http://www.titou.tv/>

Page FB : [https://www.facebook.com/titouexplorateur/?ref=page\\_internal](https://www.facebook.com/titouexplorateur/?ref=page_internal)

### Arte Journal Junior

Arte Journal Junior propose un décryptage de l'actualité pour les 10-14 ans.

Web : <http://info.arte.tv/fr/arte-journal-junior>

## S'impliquer dans la scolarité

Votre enfant est scolarisé et vous souhaitez vous impliquer ? Pensez aux **associations de parents d'élèves** !

Renseignez-vous auprès de l'établissement scolaire.

## Les aidants familiaux

### Association des aidants et des aidés

#### ASSOCIATION DES AIDANTS ET DES AIDES 974

1 Bis Chemin des Acacias

PK 17

97418 Plaine Des Cafres

Tel : 06 92 52 72 97

Web : <https://fr-fr.facebook.com/Association-des-Aidants-et-des-Aid%C3%A9s-974-1706938899543468/>



# ACTUEL

## CRIJ Réunion

### Le dispositif Répît et Repos

Le dispositif Répît et Repos offre aux aidants une palette de services auxquels ils pourront faire appel, en fonction de sa situation et de ses besoins, afin de le soulager du quotidien.

Plus d'infos : **0 800 53 00 02 (numéro vert gratuit depuis un poste fixe)**

Web : <http://www.cg974.fr/index.php/Repit-et-repos.html>

### La Kaz Grand'R

« La Kaz Grand'R est une maison d'accueil, qui a vocation à devenir La Maison Départementale des Aidants. C'est un lieu de rencontre et d'échanges à destination des aidants de l'ensemble du Département de La Réunion. Cette structure est un outil opérationnel qui vient compléter et élargir les solutions innovantes proposées déjà dans le cadre du dispositif « Répît & Repos » porté par le GIP SAP - La Maison de l'aide à la personne. L'objectif général est d'accompagner, soutenir les aidants dans leur parcours de responsabilisation pour une valorisation et une reconnaissance de leur rôle au quotidien. » Source : <http://www.cg974.fr/index.php/Dispositif-Kaz-Grand-R.html>

#### GIP SAP

13 Rue Fénelon

97400 Saint-Denis

Tél : 02 62 53 29 59 ou 0 800 53 00 02 (gratuit depuis un poste fixe)

Web lien direct : <http://www.cg974.fr/index.php/Dispositif-Kaz-Grand-R.html>

Web : <http://www.gipsap.re/>

Courriel : [secretariatpoleaidant@gmail.com](mailto:secretariatpoleaidant@gmail.com)

### Les contacts utiles



### L'annuaire de l'ORVIF

#### (Observatoire Réunionnais des Violences Faites aux Femmes)

Retrouvez sur le site de l'ORVIF les organismes, associations pouvant vous venir en aide (accueil de jour, soutien psychologique, écoute-accueil-orientation, groupe de paroles, ...) quelle que soit votre situation (mariage forcé, violence au travail, violence conjugale, comportements sexistes, ...):

[http://www.orviff.re/fr/2\\_1/annuaire.html](http://www.orviff.re/fr/2_1/annuaire.html)

#### ORVIF

06 92 18 90 57

Courriel : [orviff.reunion@gmail.com](mailto:orviff.reunion@gmail.com)

#### CRIJ Réunion

28 rue Jean Chatel  
97400 Saint-Denis

Tél : 0262 20 98 20

E-mail : [crij-reunion@crij-reunion.com](mailto:crij-reunion@crij-reunion.com)

Web : [www.crij-reunion.com](http://www.crij-reunion.com)

Retrouvez le CRIJ Réunion  
sur Facebook et Twitter



## Allo Maltraitance des personnes âgées et/ou handicapées

Permanences téléphoniques le mardi matin de 9h à 12h et le jeudi après-midi de 13h à 16h : 02 62 41 53 48

### Les lignes d'écoute

#### Numéro Vert Départemental : 0 800 22 55 55 Violences intrafamiliales

(Appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe du lundi au jeudi de 8h30 à 17h et le vendredi de 8h30 à 16h)

<http://www.cg974.fr/index.php/N-Vert-Violences-intrafamiliales.html>

#### 3919 : Violences Femmes Info

(Gratuit depuis un poste fixe ou un portable ; appel anonyme ; ne figure pas sur les factures téléphoniques)

#### 3977 : Maltraitance des personnes âgées et des personnes handicapées

(Prix d'un appel local depuis un poste fixe + possibilité d'un surcoût (pour connaître le tarif écoutez le message en début d'appel), ouvert du lundi au vendredi de 9h à 19h - horaires de Métropole)

#### 119 : Allo enfance en danger

(Gratuit depuis un poste fixe, un portable ou une cabine téléphonique, ne figure pas sur les factures téléphoniques, 24h/24 et 7j/7)

#### 08 00 05 95 95 : SOS Viols Femmes Informations

(Gratuit depuis un poste fixe ; appel anonyme ; du lundi au vendredi de 10h à 19 heures de Métropole)

#### 08 08 80 77 00 : Jeunes violences écoute

(Prix d'un appel local vers un poste fixe depuis un poste fixe ou un portable ; appel anonyme ; 7j/7 de 10h à 22h horaires de Métropole)

#### 08 842 846 37 : Violences victimes

(Prix d'un appel local ; 7j/7 de 9h à 21h horaires de Métropole)

#### 09 51 73 44 94 : SOS hommes battus / [soshommesbattus@yahoo.fr](mailto:soshommesbattus@yahoo.fr)

(Prix d'un appel vers la Métropole, possibilité de se faire rappeler en indiquant votre prénom et numéro de téléphone ; permanences le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 11h horaires de Métropole)

PARLER est un BESOIN  
ECOUTER est un ART

Goethe

# ACTUEL CRIJ Réunion

## En cas d'urgence

**17 : Police**

**15 : Samu**

**18 : Pompier**

**112 : Numéro d'urgence européen**

**115 : Hébergement d'urgence**

## Fiches en lien



Actuel CRIJ Réunion n° 5.10 « Les démarches administratives »  
Actuel CRIJ Réunion n° 5.21 « Trouver une location ou une colocation »  
Actuel CRIJ Réunion n° 5.53 « Droits et protection des jeunes »  
Actuel CRIJ Réunion n° 5.33 « L'information sexuelle »  
Actuel CRIJ Réunion n° 5.3 « Faire garder ses enfants »  
Actuel CRIJ Réunion n° 5.582 « La scolarité des jeunes handicapés »  
Actuel CRIJ Réunion n° 5.50 « Se défendre en justice »  
Actuel CRIJ Réunion n° 6.1 « Les loisirs pour tous »  
Actuel CRIJ Réunion n° 6.3 « Pratiquer un sport »



Le CRIJ Réunion gère une masse importante d'informations. Comme tout centre de documentation, il est dépendant de ses sources et des erreurs peuvent échapper à sa vigilance. De plus, certaines informations sont susceptibles d'être modifiées à tout moment. Par avance, nous vous remercions de nous le signaler le cas échéant. Reproduction interdite ©